AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 18-1-78172417

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "LANGUEDOC-ROUSSILLON"
(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRÉNÉES ORIENTALES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.28.72

ABONNEMENT ANNUEL :
Régisseur de recettes de la D.D.A.
C.C.P. Montpellier 5238-57

60 francs

N° 1 - 1978

P. JOURNET

Imprimerie de la Station "Languedoc-Roussillon" - Directeur-gérant : L. BOUYX

ARBRES A NOYAU -

PECHERS - AMANDIERS

Les traitements préconisés ci-dessous sont fondamentaux. Ils ont pour but de freiner les invasions de Myzus persicae, d'empêcher le développement des maladies bactériennes et de la "Cloque" du feuillage.

Myzus persicae : Ce puceron provoque la crispation des feuilles et entrave le développement des pousses. Aussi convient-il d'effectuer le traitement contre les oeufs dont l'éclosion débute dès la mi-janvier. Les colorants organiques (D.N.O.C.) ont d'excellentes propriétés ovicides. Les oléoparathions (mélanges prêts à l'emploi : associations d'huile de pétrole et de parathion) peuvent être utilisés si l'on ne peut, ou ne veut pas, utiliser les colorants.

Quelle que soit la nature du produit utilisé son application sera réalisée avec soin et dans d'excellentes conditions : journée ensoleillée, temps calme, absence d'humidité sur les troncs. Ne pas oublier les extrémités des rameaux.

Observation : Eviter d'utiliser les colorants à proximité des cultures maraîchères ou d'arbres à feuillage persistant (olivier, cyprès).

Maladies bactériennes et Cloque du Pêcher : Actuellement les pêchers et les amandiers supportent bien le cuivre. Aussi, pour éviter le développement de maladies bactériennes, redoutables sur pêchers, nous conseillons notamment dans le Gard (zone des Costières) une couverture cuprique qui pourra être appliquée en traitement mixte avec le produit insecticide utilisé contre le puceron "Myzus".

Le premier traitement contre la Cloque se situera seulement vers fin janvier - premiers jours de février, lorsque les boutons à bois commencent à s'allonger. Les meilleurs résultats sont obtenus avec les fongicides de synthèse du type zirame ou thirame.

Rappelons les produits homologués contre la Cloque du Pêcher et de l'Amandier (indications données en grammes de matière active à l'hectolitre) :

captafol : I20 g. m.a./hl ; captane : 250 g. m.a./hl ; ferbame : I75 g. m.a./hl
cuivre de l'oxychlorure : 250 g. de cuivre métal/hl ; cuivre de sulfate : 250 g. de cuivre métal / hl ; thirame : I75 g. m.a./hl ; zirame : I75 g. m.a./hl

ARBRES FRUITIERS A NOYAU ET A PEPINS -

Les chancres provoqués par Eutypa, Nectria,... pourront être grattés et badigeonnés à l'aide de produits désinfectants : Kankertox, Santar, Quino-chancre, etc... Supprimer les branches malades.

ARBRES FRUITIERS A PEPINS -

POIRIERS

Psylles : Plusieurs espèces sont nuisibles au poirier : Psylla pyri, la plus commune ; Psylla pirisuga, Psylla piricola, plus rares (en Languedoc-Roussillon).

Ce ravageur ne paraît pas en recrudescence dans le Midi. En revanche des dégâts très graves ont été constatés dans des régions plus septentrionales. La lutte contre le Psylle devra être menée avec beaucoup de discernement : la présence d'insectes auxiliaires (prédateurs) rend nécessaire la réduction des traitements insecticides au cours de l'été.

Des échecs ont été constatés à la suite d'applications estivales. Ils sont en relation avec l'excellente protection des larves noyées dans leur miellat et surtout avecla destruction d'auxiliaires très actifs : anthocorides (A. nemoralis).

Dans les vergers de poiriers, notamment dans le Gard, les modalités de lutte sont orientées en faveur de l'utilisation des colorants (D.N.O.C.) sans huile.

L'application doit se situer avant le 15 janvier. Elle est dirigée contre les adultes et plus secondairement contre les oeufs.

ABONNEMENT - REABONNEMENT

Les abonnés qui reçoivent le présent bulletin surchargé dela mention "VOTRE ABONNEMENT EST TERMINE " sont invités à renouveler leur abonnement sans tarder.

Ne doivent pas tenir compte de cette surcharge ceux qui ont réglé leur abonnement depuis le 1er juillet 1977, car le bulletin technique leur sera servi automatiquement jusqu'au 31/12/1978.

Nous vous rappelons les nouveaux tarifs en vigueur pour 1978 :

- Abonnement ordinaire : 60,00 F.
- Abonnement collectif :
  1) à expédier à une même adresse : 60,00 F. + 40,00 F par série supplémentaire de bulletins
  2) à expédier à plusieurs adresses : 60,00 F. + 50,00 F. par adresse supplémentaire
  3) abonnements à plusieurs stations d'avertissements : 60,00 F. + 50,00 F. par Station supplémentaire

ATTENTION :

Les abonnements doivent être réglés de préférence par chèque postal :
C.C.P. Montpellier 5238.57 - Régisseur de Recettes - D.D.A. - MONTPELLIER
ou par chèque bancaire.

Mentionner de manière précise le nom du destinataire en caractères d'imprimerie et son adresse postale codée.

. . . . .

- Les traitements préconisés ci-dessus doivent être effectués en dehors des périodes de gel.
- Nous vous demandons de nous renvoyer le questionnaire ci-joint, relatif à l'enquête entreprise pour toutes les Stations d'avertissements.

L'INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE,
CHEF DE CIRCONSCRIPTION,
V.LAGAUDE

Tirage du 5 janvier 1978 - 1600 exemplaires
N° d'inscription P.P. 531 A.D.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
STATION REGIONALE D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
Place Chaptal - Bâtiment 5
34076 MONTPELLIER CEDEX

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

Nous demandons à nos abonnés de bien vouloir remplir le questionnaire ci-après, afin de connaître leur opinion (appréciations, suggestions...) sur les Avertissements Agricoles diffusés par le Service de la Protection des Végétaux.

Les renseignements obtenus nous permettront de mieux apprécier vos besoins et de pouvoir ainsi, dans la mesure de nos possibilités, améliorer la qualité de nos informations.

- - - - - - - - -

NOM : ______ Prénom : ______

Adresse : ______

______ Commune : ______

Code postal : ______ Bureau distributeur : ______

1°) A quel titre êtes-vous abonné ? (cochez la (les) cases correspondantes) :

- ☐ Professionnel
- ☐ Agent ou organisme du secteur para-agricole (conseiller agricole, Coopérative..)
- ☐ Autres cas (à préciser) ______
- ☐ Amateur possédant :
  - ☐ une vigne
  - ☐ un jardin
  - ☐ un verger

2°) Culture(s) pour laquelle (lesquelles) les Avertissements Agricoles vous intéressent. Encadrer la (les) culture(s) principale(s) et souligner les cultures secondaires éventuelles.

VIGNE : ______

ARBORICULTURE : pommier - poirier - pêcher - cerisier - prunier - ______

Petits fruits (à préciser) : ______

COLZA CEREALES MAIS

CULTURES LEGUMIERES (préciser les principales cultures) : ______

Autres cultures (à préciser) : ______

3°) Mentionnez éventuellement les problèmes techniques qui vous préoccupent, en fonction des cultures pour lesquelles les Avertissements Agricoles vous intéressent.

______

______

______

P235

4°) Etes-vous satisfait des informations fournies par les Avertissements Agricoles

Oui ☐ Non ☐ Si non, pour quelles raisons ?

____

____

5°) Souhaitez-vous :

- une information plus brève .... ☐
- des articles de fond .... ☐
- des informations plus précises en fonction des particularités de chaque région agricole.............. ☐
- Suggestions : ______________________________

____

____

6°) Prix de l'abonnement et présentation du bulletin :

- le prix vous paraît-il normal ☐ excessif ☐ faible ☐
- accordez-vous de l'importance à sa présentation : oui ☐ non ☐
- quelles améliorations éventuelles souhaiteriez-vous voir apporter à cette présentation : ______________________________

____

7°) PHYTOMA vous intéresse-t-il ?

Oui ☐ non ☐ Pourquoi ?

____

____

8°) Elaboration des Avertissements Agricoles

- Savez-vous comment sont élaborés les Avertissements Agricoles ?

Oui ☐ non ☐

- Si vous n'êtes pas correspondant de la Station d'Avertissements Agricoles, souhaiteriez-vous le devenir et collaborer par des observations à l'élaboration des Avertissements Agricoles ?

Oui ☐ non ☐

9°) Critiques, suggestions diverses :

____

____

____

____

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Languedoc - Roussillon"

V.LAGAUDE